



Infolettre n°10 – 16.12.2020

Curieuse fin d'année que celle vers laquelle nous allons : le plus intime de notre vie familiale et sociale et l'un des principaux moments où l'on vient « mettre en commun » se voient percuter par la situation du pays, et par l'intervention de nouvelles contraintes. En 2020, la fraternité, l'altruisme, la chaleur humaine passeront par le renoncement : renoncement aux rassemblements vastes, à la fête du nouvel an. C'est, inévitablement, par une forme de distance, que la solidarité et l'attention à l'autre vont se traduire cette année.

Ce n'est pas la seule contradiction que nous ayons à gérer : cette fin d'année qui devrait être festive sera celle où, davantage encore que par le passé, l'inquiétude sur leur devenir va tarauder des milliers de franciliens.

Renoncement, distance, inquiétude : on n'endosse tout cela, on ne le transforme en action que si l'on en perçoit l'exigence et le sens de solidarité. L'épidémie ne baisse plus et rien n'exclue qu'elle reprenne très vite. C'est pour cela que chacun de nous doit se porter au plus près de nos voisins, des habitants des quartiers, des salariés, des étudiants : pour soutenir l'effort de distanciation sociale, expliquer ce qui se passe et les enjeux du moment, être à l'écoute des difficultés.

En cette période enfin, soyons très attentifs à cette souffrance que l'épidémie induit chez de nombreux franciliens fragilisés par l'épidémie. L'Agence a décidé de déployer des mesures exceptionnelles : développement des plateformes d'écoute, augmentation des moyens des maisons des adolescents... Plus que jamais, faisons-les connaître.

Nous nous retrouverons début janvier. D'ici là, bonne année à tous.

Luc Ginot,

Directeur de la Santé Publique

Quelques chiffres...

1 471

interventions réalisées

41 972

personnes rencontrées

8 886

flyers distribués

Déconfinement, couvre-feu : les annonces du gouvernement

L'évolution de l'épidémie de Covid-19 reste préoccupante : après 4 semaines de forte décroissance suite au passage du pic épidémique de la seconde vague, on constate une diminution très modérée du nombre de nouveaux cas (-6% entre le 30 novembre et le 6 décembre contre -31% la semaine précédente). L'objectif fixé de 5000 nouveaux cas par jour, permettant de réduire le niveau de pression hospitalier et de reprendre le contrôle de l'épidémie, n'est pas atteint.

Le Premier ministre dévoile les règles d'un déconfinement plus strict que celui envisagé dans le but d'éviter un rebond de l'épidémie en janvier. La levée du confinement, le 15 décembre, s'accompagne d'un couvre-feu entre 20 h et 6 h du matin, sauf le 24 décembre. Les établissements culturels recevant du public (musées, théâtres, cinémas...) resteront fermés au moins trois semaines supplémentaires et les règles de fréquentation pour les lieux de culte ne seront pas revues à la hausse.

L'objectif est d'augmenter le nombre de tests, d'améliorer le repérage des cas contacts, d'isoler et de protéger efficacement les personnes touchées et les cas contacts. Actuellement, 75% des résultats de tests PCR sont rendus en moins de 24 h. Un dispositif de bonus-malus va être mis en place à partir du 15/12 pour approcher les 100% de résultats en 24 h.

Une initiative de l'ARS : le dispositif « Covid précarité »

Depuis le début de la crise sanitaire, une cellule « Covid Précarité » a été mise en place à la Direction de la Santé Publique de l'ARS pour les partenaires associatifs. Elle assure le recueil des signalements des cas Covid (suspects, avérées, contacts) auprès des salariés et personnes accueillies dans le secteur HAI (Hébergement, accueil, insertion). Il s'agit ensuite de contacter les responsables de ces structures pour évaluer la situation et, si besoin, envoyer une équipe mobile pour effectuer des dépistages sur site. Avant l'intervention, il est nécessaire de s'assurer de l'accord des personnes, ce qui suppose un travail préalable de médiation et d'interprétariat. Les personnes positives, si elles sont dans l'impossibilité de s'isoler convenablement sur leur lieu de vie, peuvent passer le temps de l'isolement dans un centre hébergement spécialisé (CHS) avec une surveillance paramédicale.

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, l'ARS finance également des opérateurs afin d'effectuer des maraudes auprès des personnes à la rue. Ces interventions donnent lieu à un reporting au niveau régional qui permet d'avoir une vision globale de la situation sanitaire des personnes sans hébergement et des cas de Covid. A ce jour, une dizaine d'associations interviennent sur le terrain et peuvent également faire appel à la cellule « Covid Précarité » pour permettre aux personnes positives de pouvoir intégrer les CHS. Il ne faut pas oublier que l'accès aux soins pour les populations les plus précaires s'est poursuivi dans les PASS hospitalières et ambulatoires qui ont su adopter des nouvelles stratégies organisationnelles pour accueillir dans les meilleures conditions sanitaires les patients.

Focus sur vos interventions : l'association Migrations Santé

Migrations Santé contribue à la promotion de la santé des migrants, des réfugiés et de leur famille et à l'accès aux soins et aux droits pour une meilleure intégration. L'association intervient au sein des foyers de travailleurs migrants et résidences sociales (FTM/RS), les hébergements d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), les squats...

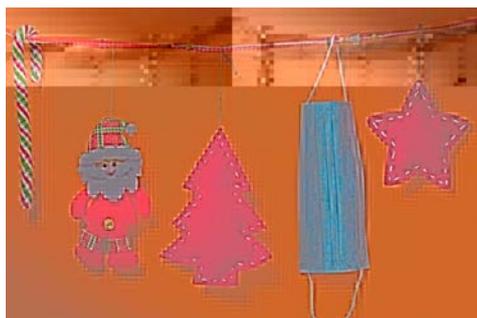
« Dans les FTM/RS, le port du masque est respecté mais sa bonne utilisation ne l'est pas vraiment... Les jeunes sont moins enclins à porter le masque, il est le plus souvent dans leur poche. Globalement les personnes sont plutôt réceptives au rappel des gestes barrières même si elles vivent dans des conditions qui ne le permettent pas toujours (3 ou 4 personnes dans une chambre). Permettre aux personnes de s'approprier l'information exige beaucoup de temps. »



(Photo: Migrations Santé)

L'association suggère « de conjuguer d'une part les permanences de médiation socio-sanitaire sur les lieux de vie, où nous agissons régulièrement, avec le rappel des gestes barrières et d'autre part d'associer nos actions de prévention Covid-19 à celles de nos partenaires lors des distributions alimentaires comme par exemple en Seine-et-Marne avec AVIH 77, Equalis, le Secours Populaire, la Croix Rouge, ... ».

Covid-19 et fêtes de fin d'année : conseils sur les conduites à tenir



L'épidémie de Covid-19 ne s'arrête pas pendant les fêtes, voici certaines précautions à prendre dans cette période. Pour ne pas se contaminer soi-même ou contaminer les autres, la solution la plus efficace est de rester au sein de son foyer, d'opter pour des fêtes à distance ou de repousser les festivités de quelques mois.

Si vous vous faites tester, soyez tout de même prudent : le ministre de la Santé, Olivier Veran, a appelé les Français à « ne pas utiliser le test comme une sorte de totem d'immunité » et à ne pas se faire tester en masse juste avant Noël pour être certains de ne pas contaminer les proches. En effet, « un résultat négatif ne garantit pas que la personne est asymptomatique ou en phase d'incubation » explique Alexandre Bleibtreu, médecin infectiologue à la Pitié-Salpêtrière à Paris. Si vous avez des symptômes, ne rejoignez pas votre famille.

Le Premier ministre a rappelé la nécessité de ne pas se rassembler à plus de 6 personnes (sans compter les enfants). Le respect des gestes barrières reste primordial : il est conseillé de se laver régulièrement les mains, de définir un espace maximum entre chaque convive pendant le repas, d'aérer la pièce au minimum 10 minutes toutes les heures et de porter le masque en dehors des repas.

Le journal Le Monde a recensé les principales recommandations et leurs limites : [Covid-19, Noël et fêtes en famille : ce que l'on sait sur les précautions pour réduire les risques de transmission](#).

Boîte à outils

[Soliguide](#) : le guide de la solidarité numérique pour personnes sans-abri ou réfugiés. Se doucher, manger, domiciliation : toutes les informations utiles !

[Tests de dépistage et orientation en CHS Covid](#), comment ça se passe ?

Une doctrine régionale « [Conseils pour les professionnels et intervenants en structures d'hébergement et RS/FTM](#) » est disponible sur le site de l'ARS IDF.

La page « [Coronavirus : quelles sont les règles de prise en charge ?](#) » de service-public : on y retrouve notamment les conditions requises pour recevoir des masques gratuits en pharmacie (pour les cas positifs et cas contacts à la covid-19 mais également sur ordonnance du médecin pour les personnes dites fragiles ou vulnérables).

Les infolettres de l'ARS sont également disponibles sur le [site de PromoSanté Ile-de-France](#)

[Expériences sur les réseaux sociaux](#) : vous avez des projets de prévention sur WhatsApp, Facebook, Instagram... dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr